

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 463

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 180920

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Médiathèque Municipale - Portage de livres à domicile - Convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et le Centre Communal d'Action Sociale - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 463

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 180920

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Médiathèque Municipale - Portage de livres à domicile - Convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et le Centre Communal d'Action Sociale - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Conformément au plan de mandat qui envisage le développement de la culture sous toutes ses formes par ses six établissements culturels de référence, la Médiathèque Municipale s'est dotée d'un projet de service dont l'enjeu central est le service au public.

Ce projet est conçu autour de trois axes : faire de la médiathèque un lieu de vie, développer une offre à destination de tous les publics et répondre à l'évolution des usages.

Afin de favoriser l'accès à la culture pour tous et de lutter contre l'isolement des personnes âgées, à mobilité réduite ou en situation de handicap, la Médiathèque Municipale propose un service de portage de livres à domicile. Cette offre a pour objectif de réduire les inégalités d'accès à la culture et s'adresse aux publics dits "empêchés".

□ **Motivation et Opportunité :**

Consciente des évolutions démographiques et des modifications sociales, la Ville de Saint-Etienne s'est engagée dans une politique gérontologique ambitieuse afin de favoriser le bien vieillir dans la cité. Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) fait appel à un réseau de bénévoles dont le cadre d'action est fixé par la charte éthique du bénévole.

La politique culturelle de la Ville et tout particulièrement l'offre de portage à domicile peut s'enrichir de cette collaboration transversale afin de pouvoir renforcer le service de portage de livres à domicile.

Ce service offre la possibilité aux personnes à mobilité réduite (handicapés moteurs, visuels, personnes âgées...) ou en incapacité temporaire de se déplacer, de disposer à domicile d'un choix de livres sélectionné en fonction de leurs souhaits. L'organisation actuelle, qui s'appuie sur un effectif de deux agents, permet de desservir trente-cinq à quarante personnes toutes les cinq semaines mais ne peut pas répondre favorablement à toutes les demandes.

Le réseau des bénévoles et le portage à domicile sont deux services complémentaires mobilisés contre la solitude. La politique culturelle de la Ville déclinée dans le plan de mandat ne peut être que renforcée par un partenariat entre la Médiathèque et le réseau de bénévoles du C.C.A.S. Les publics "empêchés" dont les personnes âgées dépendantes pourront ainsi bénéficier plus largement du service de lecture publique des médiathèques municipales.

□ **Contenu :**

La convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne/Médiathèque Municipale et le C.C.A.S a pour objet de développer le portage de livres à domicile afin de faciliter l'accès à la culture des personnes âgées et de lutter contre les situations d'isolement.

Le C.C.A.S s'engage à communiquer cette offre de portage à domicile lors de la visite des bénévoles et de transmettre à la Médiathèque, avec leur accord, les coordonnées des personnes intéressées. Le recrutement, le suivi et l'encadrement administratif du réseau des bénévoles est assuré par le C.C.A.S.

La Médiathèque communiquera au C.C.A.S les conditions tarifaires, qui seront identiques à celles appliquées dans les médiathèques municipales et en fonction des tarifs en vigueur, et d'adhésion pour l'abonnement à ce service.

Le agents du service de portage à domicile proposeront des choix de lecture aux bénéficiaires en fonction de la fiche de souhait et prépareront les pochettes de livres.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne/Médiathèque Municipale et le Centre Communal d'Action Sociale pour son réseau de bénévoles,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE